

Providence, Maison-Mère,
1971 Ste-Catherine-Est,
28 oct. 1915



IN HOC SIGNO VINCES

La "Croix"

25, RUE SAINT-GABRIEL
MONTREAL
Boîte de Poste 1329

JOSEPH BEGIN
Directeur-Propriétaire

Téléphone: Bell Main 6974.

La Croix

513

Le Samedi, 25 Septembre 1915. Vol. XIII. — No 13.

JOURNAL GATHOLIQUE

25, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

ABONNEMENT

Payable d'avance

CANADA

1 an, \$2; 6 mois \$1.00

MONTREAL ET BANLIEURE

(par la poste)

1 an, \$2.50; 6 mois \$1.25

ETATS-UNIS

ETRANGER (Union postale)

1 an, \$2.25; 6 mois \$1.25

Un numéro 5 sous

LE RADICALISME

A MONTREAL

Nous ne voulons pas attacher une trop grande importance à l'Action, qui sert de dépotoir à MM. Jules Pournier et Olivier Asselin. Cependant, il importe d'attirer l'attention des catholiques sérieux sur la diffusion de la presse radicale à Montréal.

Depuis trois ou quatre ans, il s'y est fondé plusieurs hebdomadaires qui se chauffent les uns du bois de l'indifférence et les autres de celui d'un anticléricalisme qui ne prend même plus la peine de se dissimuler, tant il est sûr de trouver des lecteurs, en dépit de l'interdiction de l'autorité religieuse.

Le Pays n'a pas interrompu sa publication; l'Action marche sous ses brisées et d'autres tendent à graviter autour d'eux.

Louis Veuillot, qui s'y connaissait, disait que le moyen le plus efficace de faire la guerre aux mauvais journaux, c'était de propager les bons. A côté du poison, l'antidote.

A Montréal, on n'a pas compris cette vérité. On a cru qu'il suffisait d'avertir les fidèles qu'un tel journal distillait habituellement des principes délétères pour les prémunir contre la tentation de lire ce journal; on devra admettre aujourd'hui qu'on s'est trompé.

S. G. Mgr Bruchési a fait son devoir de pasteur d'âmes en interdisant la lecture du Pays, et il n'y a eu qu'une voix dans les rangs des catholiques éclairés pour l'en féliciter et l'en remercier.

Mais, les catholiques, eux, ont-ils fait le leur?

A côté du poison, analysé et désigné par l'autorité compétente de manière que personne n'en doute, ont-ils fait quelques efforts pour mettre l'antidote?

Combien ont fait quelques sacrifices pour propager la Croix qui, depuis treize ans, défend avec intelligence et désintéressement l'Eglise, ses oeuvres, sa doctrine, ses évêques et ses prêtres, contre les attaques de l'extérieur et de l'intérieur, et qui, à cause de cela, a subi de ruineux procès, et a été traquée de toute façon par des ennemis sans scrupule?

Combien sont venus à notre aide dans les moments critiques?

Combien ont entendu nos appels au secours quand, presque seul, nous craignons de tomber sous les coups de nos adversaires?

Ignorance, indifférence ou préjugés, peu nous importe le motif. Nous avons seulement à souligner l'état d'âme de ceux qu'on appelle les bons catholiques.

Pourtant, il est plus nécessaire de propager le bon journal à Montréal que dans toute autre partie du Canada.

Ayant une population de près de 700,000 âmes tiraillées par des milliers d'agents de toutes sortes de sectes et de races, défendant des intérêts divers et parfois tout-à-fait opposés, et exposées à nombre d'influences occultes et de suggestions malsaines, la métropole canadienne offre un champs facile et vaste aux semeurs de mauvais grain.

Aussi, s'y sont-ils mis à l'oeuvre et ont-ils vu, malheureusement, leur semence produire des fruits dont ils se serviront peut-être le printemps

prochain pour agrandir le champ du mal.

Que les bons catholiques ne se fassent pas illusion sur le strict devoir qui leur incombe dans les circonstances; qu'ils n'aient pas croire que le champ du bien, lui, s'agrandira, sans qu'ils y travaillent avec ardeur et discernement!

Joseph Bégin

Les alliés avancent sur le front franco-belge

Un dépêche, reçue de Londres au moment où nous mettons la Croix sous presse, nous annonce que les alliés, sur le front franco-belge, ont eu aujourd'hui d'importants engagements qui ont été à leur avantage.

Les armées françaises et anglaises auraient repris aux Allemands de grandes tranches de territoire entre Verdun et la côte belge, capturant, au cours de leur engagement, des tranchées ennemies sur un front d'environ quinze milles et enlevant 14,000 prisonniers, huit canons et nombre de mitrailleuses.

En même temps, les navires de guerre anglais et français et les batteries belges ont lourdement bombardé les positions allemandes sur la côte entre Zeebrugge et Nieuport.

L'offensive a commencé ce matin. Pendant plusieurs semaines, il y a eu un bombardement, presque sans relâche, avec de gros canons, bombardement qui s'intensifia encore davantage, hier et avant hier, particulièrement dans les secteurs où les attaques de l'infanterie ont eu lieu.

Les Français, qui ont mis à leur crédit le plus gros gain, ont livré leur principal assaut contre les lignes allemandes, autour de Perthes, Beaupré et Suippes, en Champagne, où, en décembre, ils firent une acquisition territoriale considérable. L'attaque d'aujourd'hui, toutefois, supportée par un feu d'artillerie formidable, leur donne la possession de plus de territoire qu'ils n'en avaient pris aux Allemands lors de la victoire de la Marne.

D'après les communiqués français, les Allemands ont été délogés de leurs tranchées sur un front de 15 milles; et sur une profondeur variant entre deux-tiers d'un mille à deux milles et demi. L'avantage semble devoir être poursuivi parce que le communiqué français ne fait qu'une fort courte mention de l'opération.

L'importance de ce gain consiste dans le fait que chaque verge de terrain prise dans cette région affaiblit la position des Allemands autour de Verdun, d'où les Teutons pourraient bien être forcés de se retirer, si les Français réussissent à pousser leur avance plus loin.

Les Français ont aussi recouvré le cimetière de Souchez et les tranchées à l'est du «Labyrinthe», dans le district d'Arras, qui a été la scène d'un combat des plus sanglants, au commencement de l'année.

L'attaque a été livrée avec la coopération des Anglais, qui ont attaqué sur l'un et l'autre des côtés du canal de la Bassée. L'attaque, au sud du canal, a été un complet succès.

Cependant, au nord du canal, les Anglais, bien qu'ils aient combattu toute la journée, se sont sentis incapables de garder le territoire acquis et ils ont dû se replier sur les tranchées qu'ils avaient laissées, le matin.

Les Cerbères de Viviani

Depuis que la guerre est commencée, la plupart de nos journaux canadiens-français reproduisent complaisamment, à pleines colonnes, des articles et des informations puisés dans les journaux de France, surtout ceux de Paris.

Or, la censure française, établie par le gouvernement dès l'ouverture des hostilités, avec des pouvoirs arbitraires et illimités, prohibe sous les peines les plus sévères la publication de tout ce qui est favorable aux Allemands ou aux Autrichiens. Aucun journal, aucune revue, publiée en France, ne peut impunément dire un mot de vérité qui soit à l'avantage des empires du centre de l'Europe. Par contre, ils peuvent et même on les incite à emplir leurs pages de diatribes contre eux.

Et c'est ainsi que des écrivains catholiques qui, avant la guerre, ne perdaient jamais une occasion de proposer les Allemands catholiques comme modèle aux Français, ne peuvent pas trouver aujourd'hui d'expressions assez fortes pour les noircir.

Comment en un vil plomb l'or pur a-t-il pu se changer?

Interrogez les censeurs de Viviani et la haine antigermanique qui est née avec la guerre, elles vous répondront.

Un certain comité de Paris, agissant sous l'oeil de ces Cerbères, nous a fait parvenir plusieurs écrits de cette marque, quelques-uns même signés par des auteurs estimés, nous avons dû lui en refuser la publication.

A la Croix, nous sommes catholiques, avant d'être français. Il ne nous est pas plus permis, en temps de guerre, de tromper nos lecteurs et de calomnier les peuples, qu'il ne nous le serait en temps de paix.

Mais, rien ne nous empêche d'avoir nos sympathies et, nous sommes fiers de le dire hautement, ces sympathies vont tout droit à la France et à la Belgique.

Aussi, demandons-nous instamment au Dieu Tout-Puissant de délivrer ces deux pays de leurs ennemis, de leur rendre la paix, la paix dans le bien.

Par ennemis nous n'entendons pas seulement les Allemands. La France, surtout, a, à l'intérieur, un ennemi plus redoutable: la franc-maçonnerie.

Puisse-t-elle en être délivrée à jamais!

Alors seulement elle aura la paix et reprendra dans le monde son rôle glorieux de fille aînée de l'Eglise.

Joseph Bégin.

NOTES POLITIQUES

M. E.-L. Patenaude, député de Laprairie à Québec, succéderait dans quelques jours, comme secrétaire d'état, à l'hon. Ls Coderre qui serait fait juge, et M. C. P. Beaubien, C. R., serait fait sénateur. Il occuperait le siège de M. de Boucherville.

Le procès préliminaire des quatre ministres manitobains accusés d'avoir conspiré pour détourner l'argent du Trésor public a été ajourné à mardi.

NOTES et Critiques

Ils n'ont pas fêté Sedan

Sedan

Les journaux allemands du 2 septembre ne mentionnent aucune cérémonie spéciale à l'occasion de Sedan. Le plus grand nombre d'entre eux ne consacrent aucun commentaire à cet anniversaire.

La Deutsche Tages Zeitung, journal agrarien et conservateur, écrit, toutefois :

«La guerre d'aujourd'hui est beaucoup plus dure, beaucoup plus sanglante, beaucoup plus longue que celle de 1870. Il s'agit pour le peuple allemand de défendre ce qu'il a conquis à Sedan et depuis Sedan. Jamais un peuple n'a eu à traverser d'aussi rudes épreuves que la nôtre. L'enthousiasme qui s'empara de nous au début de la guerre vit encore aujourd'hui dans le coeur des Allemands. Sans doute, il est devenu plus silencieux, mais il n'en est que plus profond.

Les Anglais et la Paix

La Tribune, de Londres, faisant allusion aux rumeurs de paix répandues aux Etats-Unis, publie :

«Aucun Américain ne devrait s'y tromper. Selon les points de vue de Londres, de Paris, de Petrograd et de Rome, la guerre vient de commencer; la paix viendra lorsqu'il y aura eu une décision; jusqu'ici, il n'y en a aucune: dans un an d'ici, il sera peut-être possible de parler de paix; mais en parler aujourd'hui, c'est du côté de l'Allemagne montrer qu'elle poursuit certains buts; de la part des alliés de la Quadruple Entente, ce serait absurde.»

LES DERNIERS ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE

La mobilisation des troupes de la Bulgarie et de la Grèce

La Bulgarie ayant mobilisé une partie de ses troupes et paraissant disposée à se jeter dans la guerre à côté des empires allemands et autrichiens, la Grèce a aussi décrété la mobilisation de ses forces navales et militaires. De sorte que l'action de la Bulgarie, en faisant des préparatifs militaires, a fait prendre les armes au dernier état balkanique, à l'exception de la Roumanie, qui, bien que mobilisée complètement depuis quelque temps, a ses troupes déjà prêtes à parer au danger.

On fait naturellement une foule de conjectures sur les desseins de la Bulgarie, et sur les intentions de la Grèce et de la Roumanie. Une chose semble claire, toutefois: la Bulgarie et la Turquie, ennemis jurés pendant de si longues années, ont apaisé leurs querelles.

Cependant, une communication, télégraphiée à la légation bulgare à

Washington par le premier ministre bulgare Radoslavoff, annonce que la Bulgarie n'a pas d'intentions agressives contre aucun de ses voisins, et que sa mobilisation ne doit pas être interprétée comme un indice qu'elle est sur le point d'entrer en guerre.

Le ministre Panaretoff s'est présenté au secrétariat d'état. Il a dit que le premier ministre Radoslavoff avait expliqué l'action de son gouvernement comme parallèle à celle prise dans les autres pays, adjacents aux belligérants, comme la Suisse et la Hollande, qui ont pris les armes pour se protéger elles-mêmes.

Ces explications n'ont peut-être été données que pour couvrir le vrai but de la mobilisation de la Bulgarie.

Car, les navires de guerre bulgares qui étaient stationnés à Varna, sur la Mer Noire, ont cherché un refuge dans la baie voisine mieux abritée, et de nombreux ouvriers travaillent à fortifier tous les ports de la Bulgarie. Toutes les monnaies et objets de valeur qui étaient en dépôt dans les succursales de la Banque Nationale, à Bourgas et à Varna, ont été envoyés à Sofia.

On est d'opinion, en Bulgarie, que si l'armée nationale se met contre les Alliés, la Russie tentera de s'emparer du port de Varna, qui n'est qu'à 30 heures de voyage d'Odessa.

Sur les frontières de la Galicie

Le général russe Ivanoff a obtenu quelques succès sur les frontières de la Galicie. Les Autrichiens auraient même été obligés d'évacuer la forteresse russe de Lutsk.

Ces succès, qui s'étendent jusqu'à la frontière roumaine, serviraient, dans l'opinion des observateurs militaires, à adoucir la situation sur l'aile roumaine, au cas où la Roumanie se joindrait à la Russie, et, en plus, ils pourraient bien empêcher les Austro-Allemands d'envoyer une armée qui doit consister, dit-on, en un demi-million d'hommes, pour livrer une attaque contre la Serbie.

An contre et au nord des lignes russes

Dans le centre, les Russes retraitent encore, tandis que, dans le nord, le feld-maréchal Von Hindenburg continue à progresser avec son offensive contre Dvinsk, bien qu'à une moyenne beaucoup plus lente qu'auparavant, parce que les Russes augmentent leur résistance. A l'est de Vilna, les Allemands admettent un échec temporaire, au cours duquel ils ont perdu des canons aux mains des Russes.

Les sous-marins

Après une quinzaine de jours d'inactivité, au cours desquels ils n'ont coulé que cinq navires marchands anglais, les sous-marins allemands sont de nouveau en croisière sur la côte d'Irlande. Depuis mardi, ils ont envoyé cinq vapeurs anglais au fond de la mer.

En Palestine

Les Turcs ont creusé des tranchées entre Caïffa, Nazareth, Foulé et Chafa-Arm. Ces tranchées sont également utilisées pour canaliser les eaux du Jourdain dans les environs de Tiberiade. L'embranchement de voie ferrée entre Jérusalem et El-Foulé, dont les rails avaient été précédemment enlevés et déposés vers le Sud, a été inauguré de nou-

veau et les trains recommencent à circuler. Toutefois, en raison du manque de charbon, on est obligé d'employer le bois. Des milliers de réservistes turcs sont utilisés à abattre les forêts dont ils transportent le bois dans les gares. Les autorités militaires turques ont fait démolir toutes les maisons hautes, de crainte qu'on n'y installe des appareils de télégraphie sans fil. Pour cela aussi, la tour monumentale du couvent de la Terra Santa de Tiberiade a été rasée. Toutes les inscriptions gravées sur les murs ont été également effacées de peur qu'elles ne renferment des indications pour les alliés.

Que feront les Allemands sur le front oriental?

Du Times, de Londres : «Il est très illogique de présumer qu'après avoir mené pendant quatre mois les opérations militaires avec une vigueur sans précédent, les Allemands, sur le front oriental, se laisseront entraîner dans une poursuite indéfinie jusqu'à ce que les neiges de la Russie entravent leurs progrès.

«S'ils ne parviennent pas à réaliser leur but principal qui est la destruction des armées russes, — et il est à peu près sûr maintenant qu'ils ont peu de chances d'y parvenir, — ils sauront certainement quand et où ils devront s'arrêter.

«On doit plutôt s'attendre à ce que, établissant une sorte de compensation entre leurs gains définitifs, d'ailleurs considérables, et leurs espoirs non réalisés, ils cherchent ailleurs l'occasion d'utiliser leurs énergies.»

EXPLICATION DE LA BULGARIE

Le gouvernement bulgare a officiellement communiqué aux puissances une note, dans laquelle il déclare de la façon la plus catégorique que la mobilisation de l'armée bulgare a été décrétée dans l'intérêt de la nation, et qu'elle n'avait pas le moindre caractère d'agression.

La note déclare que «l'entrée de la Bulgarie dans un état de neutralité armée est expliquée par les changements qui se sont récemment produits dans la situation politique» et que «la Bulgarie n'a pas la plus légère intention agressive, mais qu'elle a décidé de s'armer complètement pour défendre ses droits et son indépendance.»

NOUVEAU JUGE

Il est rumeur que Mre Gustave Lamothe, C.R., a été nommé juge.

Cette nomination serait très bien vue du public, et le barreau l'accueillerait avec beaucoup de satisfaction.

RETRAITE FERMÉE

Une retraite fermée pour les marchands et les hommes d'affaires aura lieu à la Villa St-Martin du jeudi soir, 30 septembre, au lundi matin suivant.

Ceux qui désirent prendre part à cette retraite sont priés d'envoyer leur nom au Père Archambault, Villa St-Martin, Abord-à-Plouffe.

LE REV. PERE RUTTEN

Le Rév. Père Rutten est revenu parmi nous, après une absence de quelques semaines en Europe.

Il se retire à l'Archevêché de Montréal.

EDWARDS vs LE PETIT SEMINAIRE DE SAINTE-MARIE

La cause de Edwards vs le Petit Séminaire de Sainte-Marie de Monnoir est finie. Le demandeur s'est désisté des ses prétentions.

Une déclaration importante de Lloyd George en faveur de la conscription

David Lloyd-George, ministre des munitions, au cours d'une lettre à l'un de ses commettants, lettre publiée par le bureau de la presse officielle, fait un appel au peuple anglais, à qui il demande de donner une chance de décider de la question du service obligatoire, et il réitère son opinion que la situation est grave et qu'elle demande que l'empire, si la victoire doit revenir aux alliés, se serve de toute sa puissance. Voici les principaux passages de la lettre de Lloyd-George :

« Vous dites, et avec bon sens, que le gouvernement doit indiquer à la nation la direction à suivre sur cette question du service obligatoire, et décider si d'une obligation morale pour tout homme, physiquement capable de défendre son pays, on ne devrait pas faire une obligation légale de s'acquiescer de ce devoir pendant cette guerre.

« Je puis vous assurer que le gouvernement est tout à fait en position de donner à la nation cette direction, dont vous parlez. Il est à considérer le sujet, avec le dessin d'adopter la meilleure décision. Un délai indu serait désastreux ; mais une trop grande hâte pourrait être également désastreuse. Evitons les deux.

« Ceux qui disent qu'ils s'opposent au salut de leur pays, et de la liberté du monde, même si on leur démontre la nécessité de le faire, ne se sont pas encore amenés en lice pour soutenir leur théorie ; et s'ils le font, je prédis que leurs protecteurs ne se trouveront point parmi les classes ouvrières.

« L'opinion que je me suis faite sur l'action qui nous incombe, dit Lloyd George, est inspirée par la conviction sincère que, seul, le recours à toutes les forces que nous possédons peut nous permettre de remporter la victoire. Après en être arrivé à cette conclusion, il est de mon devoir d'obtenir cet effort sans le moindre souci pour les effets que mes appels peuvent avoir sur ma propre fortune politique.

« Cette question est la plus grave qu'aucun pays n'ait encore été appelé à régler. Décidons-la donc avec un esprit à la hauteur de sa gravité.

« Je ne retranche rien de ce que j'ai déclaré déjà sur la gravité de la position. Naturellement, je conserve l'espoir dans l'heureuse issue de la cause à laquelle je suis intéressé ; mais je sais trop bien qu'ignorer les dangers que vous pouvez apercevoir à l'œil nu, si vous regardez autour de vous, est la source la plus féconde de calamités en toutes circonstances.

« Je me sens donc mu par le péril que court mon pays natal, quand je sonne l'alarme. Je le fais, confiant que, si je réussis à faire donner tout l'effort dont nous sommes susceptibles, nous triompherons. »

Les Russes n'auraient plus que 1,093,250 soldats

Le nombre de Russes faits prisonniers depuis le 1er mai par les Autrichiens et les Allemands est estimé par la *Suisse* à 2,571,750. On dit que 6,000 canons et 4,000 mitrailleuses ont aussi été pris.

Le journal dit que ces chiffres ont été compilés d'après les bulletins officiels publiés à Berlin et à Vienne, et ajoute : « Les chiffres officiels donnés avant le mois de mai accusent un total de 1,395,000 prisonniers russes, sans compter les civils, les morts ou les blessés. Le général Polivanoff, ministre russe de la Guerre, a informé la Douma que le chiffre total des officiers et hommes au front depuis le commencement de la guerre était de 5,060,000 hommes. Par conséquent l'effectif actuel des Russes seraient de 1,093,250. »

Un cultivateur émérite

M. Arsène Denis, cultivateur important de St-Norbert de Berthier, a exhibé les produits de sa ferme aux expositions des Trois-Rivières, Québec, Sherbrooke et Ottawa.

Or il a remporté 331 prix dont 167 premiers, 84 deuxièmes, 55 troisièmes, 217 quatrièmes prix, représentant en tout \$2,719.

M. Denis a exposé des chevaux et des bestiaux qui ont fait l'admiration des juges et des visiteurs.

LES FINANCES ALLEMANDES

Par l'abbé Wetterlé

Une fois de plus, les Allemands « bluffent ». A en croire leurs émissaires en Suisse, en Espagne et aux Etats-Unis, la situation financière de l'empire serait très brillante, et on en aurait la preuve prochaine dans l'émission du troisième emprunt de guerre, que le Reichstag vient de voter et dont on annonce qu'il rapportera vingt milliards de marks.

A ces vantardises nous opposerons une série de faits avérés :

1. Les emprunts de l'empire de 1905 et 1906, qui portaient sur les sommes relativement minimes de 200 à 264 millions de marks, n'ont pas été couverts. A la même époque, la Prusse émettait un emprunt de 800 millions qui ne trouvait pas davantage preneurs ;

2. C'est pour faire face au déficit menaçant que le Reichstag dut voter 500 millions d'impôts indirects annuels, qui provoquèrent un tel mécontentement que les anciens partis de la majorité durent prendre l'engagement de ne plus frapper d'impôt les articles de consommation courante ;

3. Quand les trois augmentations successives du contingent de paix eurent de nouveau mis le trésor impérial à sec, le Reichstag dut, pour couvrir les frais de la formidable dépense, adopter l'impôt exceptionnel de 1 pour cent sur les fortunes supérieures à 40,000 marks et l'impôt triennal sur l'augmentation de la fortune. Ce dernier impôt n'a pas encore été prélevé. Le premier devait, d'après estimation, rapporter un milliard. Devant les protestations des contribuables, il fallut en répartir la perception sur trois exercices. Il n'y a donc eu, jusqu'ici, que 600 millions effectivement perçus ;

4. Le trésor de guerre de Spandau, qui avait été doublé (il était de 400 millions de marks en août 1914) devait à peine suffire à couvrir les premiers frais de la mobilisation.

5. Le premier emprunt de guerre n'a été couvert en versements effectifs que pour un tiers environ. Les deux autres tiers ont été « garantis » par les sociétés de crédit, banques, caisses Raiffeisen, caisses d'épargne. Or, les disponibilités des banques se trouvent, en Allemagne, engagées dans des affaires industrielles, et celles du Raiffeisen ne dépassaient pas 20 millions. Quant aux caisses d'épargne, dont les dépôts atteignaient l'an dernier, 17 milliards, ce sont, en Allemagne, des instituts autonomes qui consentent des prêts aux provinces, aux villes et aux particuliers et qui, ne prélevant sur l'intérêt qu'elles touchent qu'un quart pour cent destiné à couvrir leurs frais d'administration, n'ont que des réserves minimes. Leur garantie, comme celle des autres établissements de crédit, est donc absolument illusoire.

6. On a procédé d'une façon encore plus hasardeuse lors de l'émission du deuxième emprunt de guerre, puisque les titres du premier ont été acceptés comme couverture, ce qui faisait que le même argent repaierait pour la troisième fois. Là encore les souscriptions effectives n'avaient pas dépassé le quart de la somme prévue. On peut estimer qu'environ 8 milliards de marks des derniers emprunts n'ont pas été couverts.

7. Malgré la chasse à l'or qui a été organisée par les procédés les plus violents, l'encaisse métallique de la Banque d'empire a dépassé à peine 2 milliards depuis le mois d'août 1914. Comme les Allemands sont obligés de payer en or toutes les marchandises qu'ils achètent à l'étranger, cette encaisse tend constamment à diminuer ;

8. L'empire n'ayant pas cru devoir proclamer le moratorium, a dû établir, au commencement de la guerre, des caisses de prêts hypothécaires sur marchandises et mobiliers, qui ont immobilisé près d'un million et demi ;

9. Les charges de l'Assistance publique obligatoires ayant augmenté dans des proportions formidables, et d'un autre côté la monnaie divisionnaire faisant défaut, les villes ont fait des emprunts détournés en émettant des coupures de 1 et 2 marks, tandis que certains industriels payaient les salaires de leurs ouvriers en « bons ».

Toute la vie économique de l'Allemagne était déjà autrefois établie sur crédit. Depuis douze mois, la situation s'est encore aggravée. La *Gazette de Francfort* le reconnaissait elle-même le mois dernier, quand elle écrivait que seul le paiement par les alliés d'une indemnité de guerre énorme pourrait sauver l'empire de la banqueroute.

Non seulement les Etats allemands sont surengagés et n'arrivent pas à boucler leur budget, mais, par suite des procédés bancaires usités en Allemagne et des crédits enchevêtrés qui

en sont la suite inévitable, chaque faillite importante en entraîne plusieurs autres. Or, malgré les efforts désespérés tentés par le gouvernement, les faillites des grandes entreprises industrielles et commerciales se multiplient en ce moment.

La fortune publique libre de toute charge était dans l'empire d'environ 300 milliards de marks, l'an dernier, d'après les statistiques les plus optimistes. Elle a dû subir, durant les derniers mois, de très fortes atteintes.

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne est arrivée au bout de son effort financier. Tous ses hommes d'affaires réclament la paix, même une paix boiteuse, à grands cris. Chaque journée nouvelle la rapproche de l'inévitable et fantastique catastrophe. Raison de plus, pour les alliés, de tenir jusqu'au bout, et quelles que soient les épreuves passagères.

E. WETTERLÉ, ancien député au Reichstag et à la chambre d'Alsace-Lorraine, réfugié en France.

Conditions de paix

La *Tribune*, de Chicago, publie une information émanant d'une personnalité qui est en contact intime avec l'ambassade américaine et qui confirme que la promesse de soumission faite par l'Allemagne aux Etats-Unis dans la question des sous-marins est due à l'espoir qu'a le kaiser d'acquiescer l'aide du président Wilson pour obtenir la paix dans un moment où le succès des armes est en faveur des Allemands.

La personnalité en question dit qu'il y a quelque temps le comte Bernstoff envoya au kaiser le message suivant :

« A mon avis, la paix ne pourrait être obtenue qu'à l'aide de l'influence du président des Etats-Unis. »

En conséquence, les Allemands vont s'efforcer de gagner de plus en plus la sympathie des Américains.

Quand aux conditions de la paix allemande, elles seraient les suivantes :

Erection d'un royaume indépendant de Pologne comme état-tampon entre la Russie et l'Allemagne ;

Cession de toute ou partie de la Courlande à l'Allemagne ;

Autonomie de la Finlande ;

Partage de la Serbie entre l'Autriche et la Bulgarie, une petite partie étant éventuellement attribuée à la Grèce ;

Cession du Congo belge à l'Allemagne comme compensation de l'évacuation de la Belgique ;

Cession de territoires coloniaux de l'Afrique à l'Allemagne par la France comme compensation de l'évacuation du nord de la France ;

Restitution des colonies africaines de l'Allemagne ;

Accord international sur la liberté des mers.

Il va sans le dire que nous donnons sous toutes réserves ces conditions de la paix allemande.

Choses de Guerre

Vers Constantinople à travers la Serbie

La campagne des Austro-Allemands contre la Serbie est commencée. L'artillerie allemande a entrepris systématiquement le bombardement des positions serbes, sur la rive sud du Danube et de la Save, à divers points de la frontière, mais particulièrement vers le confluent des rivières Drina et Morava.

Cette action est probablement entreprise surtout dans le but de masquer le passage de troupes nombreuses de l'autre côté du Danube et de s'emparer d'une tête de pont d'où l'invasion des Balkans pourrait se produire.

Où se fera ce passage ? C'est naturellement le secret des états-majors ennemis. La route la plus courte pour arriver sur le territoire bulgare passerait à travers le coin nord-est de la Serbie, où il n'y aurait qu'une trentaine de milles à franchir, mais c'est un pays de montagnes, dépourvu de chemins de fer et qui touche à la frontière roumaine. Or les Roumains pourraient avoir quelque chose à dire à ce sujet. Il est donc plus probable que les Teutons essaieront de passer par ce qu'on appelle encore la route des Croisés, plus à l'ouest, en remontant la vallée fertile de la Morava.

Dans cette vallée il y a de bonnes routes et un chemin de fer qui va vers la Bulgarie et la Turquie. Ce chemin de fer a deux points de départ sur le Danube, à Belgrade et à Semendria. Ces deux places sont actuellement sou-

Le crédit de l'Angleterre et de la France aux Etats-Unis

Après quatre jours de discussions et de conférences avec les membres de la commission financière anglo-française, qui sont actuellement à New-York, les financiers américains ont acquis la conviction :

1. Que tout projet, pour l'ouverture aux Etats-Unis d'un crédit à la France et à l'Angleterre, dans le but de rétablir le change à son cours normal, ne doit être basé sur aucune garantie fournie par ces puissances qui estiment que leur crédit est assez bon pour les en dispenser.

2. La France et l'Angleterre désirent que ce crédit s'élève au moins à un milliard de dollars, dont la totalité sera employée à des achats de blé, de coton, de viande, de grain, etc., dans les Etats-Unis.

3. L'achat de munitions de guerre n'est pas la raison principale de la demande d'ouverture d'un crédit par la France et l'Angleterre, car ces deux pays ont assez d'or disponible pour ces achats spéciaux.

Ce que dit le général Arz

Interviewé par un rédacteur du *Berliner Tageblatt*, le général autrichien Arz, qui opéra à Brest-Litovsk, a déclaré :

« En pénétrant à Brest-Litovsk, nous avons laissé derrière nous le sol polonais et maintenant nous foulons la véritable terre russe. »

« Les troupes russes n'en continuent pas moins à tout incendier sur leur passage. Mais nos troupes sont habituées à se faire des abris, même si ceux-ci n'ont pas de toits. Nos troupes techniques établissent en un clin d'œil les communications avec l'arrière et les approvisionnements se suivent aujourd'hui avec une régularité mathématique. Les distances n'existent plus pour une armée moderne. »

Avant de le quitter, le journaliste lui ayant offert une fleur de lis, le général observa :

« Je sais que la fleur de lys fut autrefois la fleur de prédilection du vieil empereur Guillaume ; pour cette raison, il fut un temps où, chez nous, personne n'eût voulu la porter. Mais ce temps, grâce à Dieu, appartient désormais à l'histoire. Aujourd'hui, les Autrichiens et les Hongrois peuvent arborer cette fleur à leur boutonnière avec fierté et avec joie, car elle est devenue le symbole de la fidélité et de l'incomparable union intime de nos armées. »

Le traitement des officiers français en Allemagne

Par une voie détournée, un officier français prisonnier en Allemagne a pu faire parvenir les renseignements suivants sur la façon dont lui et ses camarades se trouvent traités.

« Le camp où je me trouve est un de ceux où nous sommes le plus favorisés. Jugez par là des autres. Nous avons la bonne fortune d'être nourris par les soins d'une commission française, mais ses achats sont surveillés par l'administration allemande et ils sont insuffisants. Le matin, du café. A midi, de la viande bouillie et des légumes secs. Le soir, une soupe aux légumes ou du potage condensé, du fromage ou des confitures de mauvaise qualité. 286 grammes de pain par jour — et quel pain — quelques pommes de terre à l'eau. »

« C'est le régime de l'internement absolu. Les prisonniers sont logés dans des hangars à voitures par groupes nombreux. Dans un seul de ces hangars ont vécu empiétés pendant plusieurs mois 360 officiers. Ils sont aujourd'hui partis pour d'autres camps. On les remplace par des Russes, des Belges et des Anglais, car on transfère fréquemment les officiers captifs, afin de les exhiber et de donner à la population l'impression qu'il y en a des quantités. »

« Le couchage est insuffisant : un lit sans matelas avec paille, un sac, un drap, deux couvertures. »

« La correspondance est strictement limitée. »

« Tous les dix jours environ, intervient un ordre restrictif du droit d'écrire ; les lettres mettent deux ou trois semaines à nous parvenir, ainsi que les réponses. La censure intercepte tout ce qui ressemble à une plainte. »

Aux prières

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. l'abbé Ls-H. Paquet, chapelain des Sœurs Franciscaines de Québec, décédé le 19 du courant.

A l'imprimerie de la *Croix* vous trouverez le bon travail à bon marché.

LA BELGIQUE sous la botte teutonne

Les condamnations à des peines les plus sévères continuent à pleuvoir sur les Belges dans toutes les provinces occupées. C'est ainsi qu'on apprend que le comte Georges de Beaufort, bourgmestre d'Onoz, a été condamné à dix ans de travaux forcés pour haute trahison. En réalité, le comte de Beaufort n'a pas commis d'autre crime que de donner simplement asile à un soldat français.

A Anvers, les Allemands ont procédé à l'arrestation d'une quarantaine de personnes qui se réunissaient dans un cabaret d'où partaient les courriers emportant des lettres pour la Hollande.

Les arrestations et les condamnations se multiplient d'ailleurs dans toute la Belgique. A Turnhout, un notable industriel a été condamné à 3,000 marks d'amende, le curé de Mazé a été condamné à six mois de prison pour manque de respect à l'égard des soldats allemands, et une dame de Pétingy a été condamnée à deux mois de prison pour avoir parlé du kaiser d'une manière peu respectueuse.

Un ingénieur et deux dames belges, qui essayaient de franchir la frontière belgo-hollandaise, du côté de Limbourg, ont été fusillés.

Un correspondant d'Anvers rapporte que le P. Bonnen, du collège des Jésuites, vient d'être condamné à quinze ans de prison pour avoir aidé des Belges d'âge militaire à franchir la frontière néerlandaise.

D'autre part, les autorités allemandes d'Anvers ont arrêté M. Verlinden, socialiste bien connu et membre du conseil provincial. Les raisons de cette arrestation sont ignorées.

Une nouvelle série de mesures viennent d'être prises au point de vue économique par les autorités allemandes. Celles-ci ont fait afficher dans tout le pays un arrêté annonçant la saisie de toutes les racines de chicorée. Ceux qui ne déclareraient pas les quantités qu'ils possèdent chez eux seront condamnés à cinq ans de prison ou 20,000 marks d'amende. L'affiche était à peine apposée sur les murs de Bruxelles que dans tous les magasins le kilo de chicorée augmentait de prix.

Un autre arrêté oblige tous ceux qui ont chez eux des dépôts de caoutchouc de n'importe quel espèce, des déchets de caoutchouc brut ou préparé, à en faire la déclaration à l'autorité allemande, faute de quoi ils seraient condamnés à un an de prison ou 10,000 marks d'amende.

La question du travail au profit de l'armée et de l'industrie allemandes paraît être actuellement la préoccupation dominante des autorités allemandes en Belgique. Le refus de l'immense majorité des ouvriers belges de travailler pour les Allemands crée à ces derniers une gêne très sérieuse. Les ouvriers qu'on a pu faire venir d'Allemagne sont en nombre insuffisant pour compenser le manque de main-d'œuvre belge. Dans certaines villes de province, où la population est pour ainsi dire isolée et où les ouvriers ne sont pas organisés, les autorités militaires ont pu faire violence aux travailleurs et ramener quelques centaines d'entre eux aux ateliers, où ils sont maintenant sous une étroite surveillance ; mais dans les grands centres, toute pression de ce genre est impossible et tous les efforts tentés pour gagner l'élément ouvrier ont échoué.

C'est en présence de cet insuccès que le gouvernement général a décrété que toute personne qui refuserait d'entreprendre ou de continuer un travail d'intérêt public, en conformité avec ses occupations habituelles et demandé par les autorités allemandes, sera punie. D'autre part, quiconque empêchera par la force, menace, persuasion ou tout autre moyen d'autres personnes de travailler pour les autorités allemandes sera également puni.

« Tous les dix jours environ, intervient un ordre restrictif du droit d'écrire ; les lettres mettent deux ou trois semaines à nous parvenir, ainsi que les réponses. La censure intercepte tout ce qui ressemble à une plainte. »

« Le couchage est insuffisant : un lit sans matelas avec paille, un sac, un drap, deux couvertures. »

« La correspondance est strictement limitée. »

« Tous les dix jours environ, intervient un ordre restrictif du droit d'écrire ; les lettres mettent deux ou trois semaines à nous parvenir, ainsi que les réponses. La censure intercepte tout ce qui ressemble à une plainte. »

A l'imprimerie de la *Croix* vous trouverez le bon travail à bon marché.

Nouvelles

Trois volcans en éruption

Des éruptions fréquentes se produisent de la part des volcans italiens, dit une dépêche de Rome. Le Vésuve, l'Etna, le Stromboli sont tous actifs en même temps, ce qui ne s'est jamais vu auparavant.

Aucune de ces éruptions cependant n'a de proportions telles qu'elles puissent causer une alarme sérieuse.

Les récoltes au Canada

Un fait remarquable de la saison de croissance qui se termine actuellement est que l'état des récoltes s'est maintenu très bon de mois en mois. Du 31 mai au 31 août les chiffres pour le blé, l'avoine, l'orge et le seigle ne sont maintenus au-dessus de 90 p.c. d'un moyen ne représentant une pleine récolte. Pour tout le Canada les chiffres représentant l'état à la fin d'août excédaient aussi 90 p.c. pour les grains mélangés ; ils étaient de 80 à 90 p.c. pour les pois, les fèves, le sarrazin, la graine de lin, les récoltes de racines et de fourrage ; et étaient au-dessous de 80 p.c. pour le maïs à grain (79) et le foin et le trèfle, 71 seulement.

L'évaluation préliminaire de la récolte de blé de cette année place le rendement à 308,839,900 boisseaux, récoltés sur 12,981,400 acres, soit un rendement moyen de 23.78 boisseaux par acre. Ce total est supérieur de 147,559,806 boisseaux, ou 91 p.c. au rendement de 161,280,000 boisseaux récoltés l'an dernier.

Candidat choisi

A une grande convention libérale qui a eu lieu à Chicoutimi et à laquelle étaient représentées toutes les municipalités du comté Chicoutimi-Lac-St-Jean-Saguenay, le Dr L. N. Michaud, d'Hébertville, a été choisi comme candidat libéral aux prochaines élections fédérales. La convention avait d'abord choisi M. B. A. Scott, mais ce dernier a refusé.

Nomination ecclésiastique

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, M. l'abbé Stanislas Tranchemontagne, P.S.S., a été nommé curé de l'Annonciation d'Oka, en remplacement de M. Daniel Lefebvre, P.S.S., décédé.

«L'Enseignement Primaire»

Cette excellente revue pédagogique a commencé sa trente-septième année avec son édition de septembre courant.

« A cette occasion, dit son directeur, notre revue a fait toilette neuve, et elle poursuivra consciencieusement son œuvre pédagogique. Aider le personnel enseignant à mieux remplir sa tâche, voilà notre but. A cette fin, nous continuerons : 1° à fournir chaque mois aux instituteurs et aux institutrices des études pédagogiques théoriques qui leur permettront de compléter leur formation professionnelle et de se mettre au courant du mouvement scolaire au Canada et à l'étranger ; 2° à donner des modèles de leçons, au chapitre de la *methodologie*, propres à faciliter la préparation des classes ; 3° à fournir des documents, officiels et scolaires, dont la lecture profitera aux maîtres et aux maîtresses en leur faisant connaître les desiderata des autorités et les travaux des associations pédagogiques ; 4° à mettre chaque mois à la disposition du personnel enseignant une *partie pratique*, contenant des textes, compositions, problèmes, etc., etc., très appréciés des maîtres qui y trouvent des matériaux adaptés à chaque degré du cours. Enfin dans *Le Cabinet de l'Instituteur* nous publierons, comme par le passé, une foule de notes, y compris des chants scolaires avec musique, capables d'élever l'âme des éducateurs et de les instruire. »

« Franchement catholique et canadienne-française, sans aucun chauvinisme, notre revue portera toujours haut et ferme le drapeau que nous arborons, il y a déjà vingt-cinq ans, alors que l'on nous confiait la direction de *L'Enseignement Primaire*. »

Nos meilleurs vœux de prospérité et de longue vie à notre confrère !

LE PACIFIQUE CANADIEN

EXCURSION DE COLONS

Chaque mardi jusqu'au 26 oct.

WINNIPEG et retour . . . \$40.00
GALGARY et retour . . . 48.00
EDMONTON et retour . . . 48.00
Taux réduits pour autres endroits
10.30 a.m. 10.15 p.m.

Côte Nord du Pacifique.

VANCOUVER et retour . . . \$97.00
VICTORIA et retour . . .
SEATTLE et retour . . .
PORTLAND et retour . . .
Le choix des routes.

Service des Trains.

10.30 a.m. Via Rocheuses canadiennes
10.15 p.m. Via St-Paul et Rocheuses.
8.45 p.m. Via les Grands Lacs
10.00 p.m. ou via Chicago.

Wagons-lits ordinaires et équipements modernes à tous les trains.

BUREAUX DES BILLETS
141 et 143, rue Saint-Jacques, Montréal
Téléphone Bell, Main 8125
Ou aux gares Vigor et Windsor.

L'immunité des biens d'Eglise dans la province de Québec

Raphaël Gervais (pseudonyme du R. Père Gonthier, O. P.) a publié, dans la *Nouvel-France*, un article documenté sur l'immunité des biens d'Eglise et des biens des institutions de charité et d'éducation, dans la province de Québec. Il en fait d'abord l'histoire depuis l'établissement de la colonie pour en venir à la législation provinciale codifiée depuis l'établissement de la confédération et qu'il commente en ces termes :

La loi de la Province pour les municipalités rurales non érigées en cités ou villes se trouve dans le *Code Municipal*, aux articles 712 et 713. Les voici :

« 712—Sont des biens non imposables :
« 1. Les propriétés appartenant à Sa Majesté ou tenues en fief-commis pour son usage, et celles possédées ou occupées par des corporations municipales ;
« 2. Les propriétés appartenant au gouvernement fédéral ou provincial ou qui lui appartiennent ;
« 3. Celles appartenant à des fabriques ou à des institutions ou corporations religieuses, charitables ou d'éducation, ou occupées par ces fabriques, institutions ou corporations, pour les fins pour lesquelles elles ont été établies, et non possédées par elles uniquement pour leur tirer un revenu ;
« 4. Les cimetières, les évêchés, les presbytères et leurs dépendances ;
« 5. Toutes les propriétés appartenant à des compagnies de chemin de fer recevant une subvention du gouvernement provincial, pour tout le temps que cette subvention est accordée ;
« 6. Toutes les maisons d'éducation qui ne reçoivent aucune subvention de la corporation ou municipalité où elles sont situées, ainsi que les terrains sur lesquels elles sont érigées, et leurs dépendances ;
« 713—Les occupants des biens mentionnés aux paragraphes 3, 4 et 5 de l'article précédent sont néanmoins tenus aux travaux d'entretien sur les chemins de front situés en face de ces biens, dans les municipalités locales où ces chemins ne sont pas à la charge de la Corporation.

« Ils sont aussi tenus aux travaux des cours d'eau, du découvert des fossés de ligne et des clôtures de ligne dépendant de ces terrains. »
La loi municipale est du 24 décembre 1870, sauf le paragraphe 6 de l'article 712 qui a été ajouté plus tard pour plus de précision. (41 Victoria ch. VI, 26).

Le lecteur remarquera : 1° qu'elle consacre l'immunité totale et complète des propriétés publiques de toute taxe et de toute contribution ; 2° qu'elle consacre également l'immunité des biens d'Eglise, non possédés uniquement pour en retirer un revenu, de toute taxe et contribution ; 3° que si elle leur impose l'entretien du chemin de front en face de leur propriété, là où l'entretien des chemins est à la charge des particuliers, elle les en exempte là où l'entretien de ces chemins est à la charge d'une corporation.

Aux termes de la loi les biens déclarés non imposables ne sauraient être frappés d'aucune taxe commune, générale ou spéciale, pour des travaux faits ou à faire dans toute la municipalité. Les occupants de ces biens sont tenus à certains travaux requis pour le service des terrains occupés par eux, et s'ils ne font pas exécuter eux-mêmes ces travaux, ils sont tenus en justice à payer le prix de ces travaux pour la part qui leur incombe, non à payer en proportion de la valeur totale ou annuelle de la propriété.

On voit combien une taxe foncière, qu'on l'appelle ordinaire ou spéciale, sur les biens d'Eglise et sur ceux des institutions de charité et d'éducation, est contraire à la lettre et à l'esprit de la loi qui régit les municipalités rurales.

Voyons maintenant la loi générale des cités et villes.

La première loi élaborée par la Législature provinciale pour les cités et villes se trouve dans les *Statuts refondus* de 1888, article 4,500. Elle est de 1866, 40 Victoria, ch. XXIX, 325. En voici le texte :

« Sont des biens non imposables :
« 1. Les propriétés appartenant à Sa Majesté ou tenues en fief-commis pour son usage, et celles possédées ou occupées par la corporation de la municipalité ;
« 2. Celles occupées par le Gouvernement fédéral ou provincial ou qui leur appartiennent ;
« 3. Celles qui appartiennent à des Fabriques ou à des institutions ou corporations religieuses, charitables ou d'éducation ;
« 4. Les cimetières, les évêchés, les presbytères et leurs dépendances ;
« 5. Toutes les propriétés appartenant à des compagnies de chemin de fer, recevant une subvention du gouvernement provincial, pour tout le temps que cette subvention est accordée. »

En comparant cette loi qui a régi les cités et villes jusqu'en 1903 avec le *code municipal* on constatera qu'elle en diffère en deux points : 1° Elle ne distingue pas entre les propriétés possédées par les institutions religieuses, charitables et d'éducation pour en retirer un revenu et les propriétés occupées pour les fins mêmes de ces institutions. Aux termes de la loi, les unes comme les autres seraient exemptes de taxe, ce qui est conforme à l'esprit et à la lettre des lois antérieures (1). 2° Elle n'assujettit les biens d'Eglise à aucun des travaux publics entrepris par les cités et villes, sans doute parce que ces travaux étaient à la charge de la corporation des cités et villes. Le Législateur a été conséquent avec lui-même. Il n'avait pas voulu de taxe ni d'impôt sur les biens d'Eglise dans les municipalités rurales : il n'en veut pas davantage dans les cités et villes, d'autant que dans celles-ci la corporation est généralement chargée des travaux qui dans celles-là sont généralement à la charge des particuliers.

Nous sommes arrivés à la dernière étape de notre législation sur l'immunité des biens d'Eglise. La loi de 1876 est restée en vigueur jusqu'en 1903. Depuis cette dernière date nous sommes sous le coup d'une loi des cités et villes qui a rompu avec toutes les lois antérieures sur l'immunité et, je regrette de le dire, dont la rédaction est aussi défecueuse que l'esprit. Le précepte de Boileau ne serait-il pas fait pour les législateurs comme pour les écrivains ?

Quoi qu'il en soit, les lecteurs réfléchis ont pu remarquer que jusqu'en 1876 nos législateurs se sont manifestement inspirés de principes toujours les mêmes, et l'on peut dire que la rédaction même des différentes lois n'a guère varié. Les législateurs de cette époque ont été de leurs temps, sans doute, et ils ont subi des influences puisqu'ils étaient hommes ; mais manifestement, ils avaient conscience que les lois incarnent des principes, que les principes ne varient pas avec les élections, et que ce qu'il y a de meilleur dans les lois est ce qui est consacré par l'expérience des sages et la tradition. Ils savaient leur métier de législateur, le prenaient au sérieux, et les formules claires et précises qui disaient tout en peu de mots accusaient une maturité de pensée et de réflexion qu'on ne sera pas tenté de trouver dans la rédaction de la loi de 1903. Celle-ci serait à peine pardonnable à un étudiant en droit de première année (2).

La voici telle qu'elle se trouve dans les *Statuts refondus* de 1909, article 5,729.

« 1. Sont des biens non imposables :
« a) Tous les terrains appartenant à

(1) La remarque est d'autant plus importante à noter que cette distinction se trouve dans un amendement à la charte de la cité de Québec, 1855, et a été faite par la loi municipale de 1870.
(2) Cela s'entend toujours de l'article particulier qui nous occupe.

Sa Majesté ou tenus en fief-commis pour le service de Sa Majesté ;

« b) Les propriétés du gouvernement fédéral, celles du gouvernement provincial et celles de la municipalité ;

« c) Les biens possédés et employés pour le culte public, les presbytères, maisons curiales et cimetières ;

« d) Les établissements d'éducation, ainsi que le terrain sur lequel ils sont situés, et les immeubles employés pour des bibliothèques ouvertes gratuitement au public ;

« e) Les bâtiments et terrains occupés et possédés par une institution de bienfaisance ; mais les propriétés possédées par les institutions religieuses, ainsi que par les corporations de bienfaisance et d'éducation, dans le but d'en retirer un revenu, ne sont pas exemptes de taxes... »

« 2. Les propriétaires, locataires et occupants d'immeubles mentionnés dans les paragraphes c, d et e sont néanmoins assujettis aux travaux requis pour l'ouverture et l'entretien des rues et des cours d'eau et pour l'éclairage public, en vertu des règlements en vigueur, et au paiement de toute taxe spéciale ou cotisation imposée pour ces fins, ainsi qu'au paiement de la consommation de l'eau. — (3, Ed. VII ch. XXXVIII 473.) »

Manifestement le législateur de 1903 a eu le souci de reproduire matériellement les lois antérieures sur l'immunité en en retranchant ce qui en est l'esprit.

Notre législation avait jusque-là consacré le principe de l'immunité totale de certains biens. Le rédacteur de 1903, sans s'apercevoir qu'il supprimait cette immunité totale de la plupart des biens auxquels la loi générale l'a accordée depuis la fondation du pays, emprunte la formule des lois antérieures : « Sont des biens non imposables », et continue la litanie sans distinguer entre biens nullement imposables et ceux qui le sont devenus par la loi. Est-ce une ruse ? Est-ce une ânerie ? Je ne saurais dire.

Jusque-là, la loi générale ne connaissait d'autre immunité que l'exemption de toute taxe : il n'y avait pas une immunité pour les biens d'Etat et une immunité différente pour les biens d'Eglise, et les uns et les autres étaient énumérés logiquement après la formule unique et nullement équivoque : « Sont des biens non imposables. » C'est un non sens, et c'est induire en erreur le lecteur que de comprendre sous une même formule plusieurs catégories de biens comme s'ils jouissaient du même et unique privilège, tandis que les uns sont totalement exempts, et que les autres ne le sont que partiellement ou ne le sont pas du tout...

Je ne dis pas que tout est mauvais dans la loi, et que même certaines innovations ne sont pas justifiées et conciliables avec l'esprit des lois générales antérieures. Que les biens d'Eglise continuent d'être exempts

de toute taxe imposable en proportion de leur valeur totale ou annuelle, ou pour les travaux généraux de la cité ; mais qu'on les assujettisse à payer leur quote-part des travaux de front qui bénéficient immédiatement et directement à ces biens, l'Eglise n'y trouvera pas à redire.

Mais la loi est mauvaise et défecueuse telle quelle est faite ; et j'ai démontré déjà par le cas de Saint-Hyacinthe qu'elle peut inspirer et légaliser les plus monstrueuses injustices.

Si la loi eût été rédigée par un légiste de race, voulant assujettir les biens d'Eglise à certaines contributions, sans cependant violer le principe de l'immunité si profondément inculqué dans nos lois, elle eût dit clairement trois choses : 1° Que ces biens seront assujettis à leur part raisonnable des travaux communs dont ils bénéficieront immédiatement ; 2° Que cette part sera déterminée non selon la valeur foncière ou annuelle des biens exempts, mais d'après le prix des travaux exécutés sur le front des propriétés ; 3° Qu'en aucun cas la part de ces travaux d'amélioration ne saurait être plus élevée que la taxe spéciale imposable à un autre propriétaire pour les mêmes travaux dans les mêmes conditions.

Le chef-d'œuvre de cette législation de 1903 c'est la création de la *taxe spéciale* qu'elle prétend concilier avec l'exemption. De cette taxe spéciale il n'est fait nulle mention dans la loi générale avant cette époque, et pour cause. La taxe spéciale de 1903 n'est que la taxe foncière dissimulée pour atteindre des biens et des propriétés qui, en saine économie politique et d'après les principes de la civilisation chrétienne, doivent en être exempts.

La taxe spéciale de 1903 n'a pas d'ancêtre dans la législation antérieure de la Province, ni dans les lois municipales, ni dans les lois générales des cités et villes ; elle est née de parents inconnus ou trop connus pour avoir un état civil respectable. Elle n'a pu entrer dans la loi générale qu'à la condition de renier tous les principes et de brouiller toutes les notions admises jusque-là dans notre législation. Comment a-t-elle pu forcer la porte ? Elle est entrée par la porte suspecte de la législation particulière.

En effet, depuis la Confédération, notre Province a été affligée d'une véritable épidémie de législation particulière, et c'est elle que je soupçonne à bon droit d'avoir brouillé nos législateurs avec la tradition constante et l'esprit de nos lois sur l'immunité des biens d'Eglise. Il ne

se présente pas de session où quelques députés ne saisissent la Législature de quelques projets de charte ou d'amendements de charte d'incorporation de ville ou de cité. Comme bien l'on pense, ces projets de charte ou d'amendements, rédigés en général par des gens assez courts de science juridique, et en général fort peu préoccupés de rester dans l'esprit et la tradition de nos lois, n'étant pas présentés pour la plupart par le Gouvernement ni étudiés par lui à loisir, sont soumis pour la forme aux comités des Bills Privés de l'Assemblée Législative et du Conseil Législatif, qu'on a appelés avec plus de justice que de respect les comités de la pipe. Il est très rare que ces projets y subissent une discussion sérieuse, à moins qu'une opposition

énergique et intelligente n'en impose l'étude. D'ordinaire les votes sont comptés avant tout examen, et souvent plusieurs se donnent en conscience de député sans aucun examen de la question. Ce n'est jamais question de principes, ni question de droit ; ceux qui votent là ont conscience de faire le droit : c'est question d'influences. Or les influences ne s'occupent ni des principes du droit, ni du bien public de la Province, mais d'intérêts particuliers à servir. Qui ferait l'histoire vraie d'une centaine de projets de charte ou de modifications de charte de ville soumis à la Législature, et accordés ou rejetés par elle depuis cinquante ans, mettrait dans un singulier jour notre industrie de fabrication des lois particulières....

TEL. BELL MAIN 6974

A l'Imprimerie de la Croix

Vous aurez un Bon Travail à Bon Marché

£ Nous exécutons tous les travaux, depuis le gros volume jusqu'à la simple circulaire, et depuis le catalogue de commerce jusqu'aux formules de compte ou de lettre.
£ Avant tout, nous cherchons à satisfaire nos clients et nous ne sommes contents que lorsqu'ils le sont eux-mêmes.

25, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL

SOYEZ LES BIENVENUS !

A nos nouveaux lecteurs

La CROIX, l'organe catholique de Montréal, le meilleur journal de famille qu'il y ait, vous souhaite la bienvenue. Elle sera heureuse de vous compter au nombre de ses lecteurs assidus.

Soyez certains que vous en tirerez le plus grand profit.

La CROIX, publie, chaque semaine, des articles sérieux et des enseignements divers sur tous les sujets propres à instruire ; elle vous intéressera.

Elle traite de tout, de religion, de politique, d'agriculture, d'enseignement, etc., et elle donne les dernières nouvelles.

De plus, elle cravache proprement les petits franc-maçons, quand ils osent sortir de leurs trous à Montréal et ailleurs, et elle fustige les hommes publics qui nous volent et nous vendent impudemment.

Rien qui choque la morale et les bonnes mœurs, dans la CROIX.

Les scènes sanglantes qui familiarisent avec le crime, telles que les grands journaux jaunes de Montréal en donnent tous les jours, sont radicalement éliminées de nos pages.

Nous voulons éduquer, nous voulons élever l'âme et le cœur, et non pas les ravalier dans la fange d'une curiosité malsaine, comme le font tant d'autres feuilles.

Soyez donc les bienvenus dans la grande famille de la CROIX !

LA DIRECTION.

LE FROID NOUS GRIPPE DÉJÀ !

Pensez à vos fourrures !

N'attendez pas que l'hiver vous surprenne !

CHEZ

Chas. Desjardins & Cie Ltée

130 RUE SAINT-DENIS

VOUS TROUVEREZ L'ARTICLE DE VOTRE CHOIX.

L'Evangile

Le dix-huitième Dimanche après la Pentecôte

S. Matthieu, IX.

En ce temps-là, Jésus, étant monté dans une barque, traversa le lac de Gènesareth et entra dans la ville de Caparnaüm, où on lui présenta un paralytique étendu sur un lit. Jésus, voyant leur foi, dit au paralytique : Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous sont remis. Alors quelques-uns des docteurs de la loi dirent en eux-mêmes : Cet homme blasphème. Mais Jésus, connaissant leurs pensées, leur dit : Pourquoi vos coeurs forment-ils des jugements injustes ? Lequel est le plus facile de dire : Vos péchés vous sont remis ; ou de dire : Levez-vous et marchez ? Or, enfin que vous sachiez que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés : Levez-vous, dit-il au paralytique, emportez votre lit, et retournez dans votre maison. Le malade se leva aussitôt, et retourna dans sa maison. A cette vue, le peuple fut saisi de crainte, et rendit gloire à Dieu, qui avait donné un tel pouvoir aux hommes.

Le calendrier de la semaine

Dimanche, 26 sept.—XVIII ap. Pent. Ste. Justine.

Lundi, 27 — SS. Côme et Damien, mm.

Mardi, 28—S. Wencelas, martyr.
Mercredi, 29—S. Michel, archange.
Jeudi, 30 — S. Jérôme, docteur.
Vendredi, 1 oct.—S. Rémi, év. et conf.
Samedi, 2 — SS. Anges Gardiens.

Hommage aux fondateurs du Mérite Agricole

Le discours que Sir Lomer Gouin a fait à l'occasion des Noces d'Or du Mérite Agricole devrait être cité en entier. Nous regrettons de n'en avoir pas le texte sous la main. Les journaux nous en ont donné quelques bribes. Nous en faisons part à nos lecteurs :

« Par cette fête on a voulu rendre hommage aux fondateurs de ce Mérite Agricole dont les lèbres sont maintenant muettes, mais qui parlent encore dans les œuvres patriotiques qu'ils ont laissées après eux. »

Sir Lomer rappelle la mémoire du Col. Rhodes qui, le premier, a pensé à doter la province de ce Mérite Agricole. Il parle de Sir Henry Joly, de Mgr Labelle, le grand colonisateur ecclésiastique, et de Mercier, le vrai fondateur du Mérite Agricole, dont le souvenir reste vivace au cœur de tout bon patriote de cette province.

« C'est aussi une fête de l'espérance, continue Sir Lomer, parce qu'en récompensant, en médaillant les possesseurs de charmes et les semeurs, vous donnez l'espérance à la jeunesse. Et le premier ministre rappelle les splendeurs qui ont accompagné la décoration des premiers Médailleurs du Mérite Agricole, il y a 25 ans, fête au cours de laquelle les chefs religieux et civils virent passer devant eux les 28 premiers décorés de l'Ordre, et qui fut pleine de sonorité et d'éloquence. »

« Jamais auparavant l'agriculture avait été honorée comme elle le fut par les fondateurs du Mérite Agricole, et ils avaient bien raison, car s'il y a une classe qui mérite considération, c'est bien celle des cultivateurs. Et ce soir, vous voyez toute la province vous apporter son tribut d'hommages, de félicitations et de bons souhaits. C'est de la classe agricole que dépend le développement et l'avancement d'un pays ; c'est à la campagne que les villes, les cités et les villages doivent leur prospérité et c'est d'elle qu'ils dépendent. »

« Cultivateurs, dites bien à vos fils combien honorable est votre profession, combien est heureuse la part que la Providence leur a faite, combien ils doivent s'estimer heureux de vivre à l'ombre de la maison ancestrale. Vous êtes les privilégiés. Conservez vos enfants au berceau qui fut le vôtre et à la maison qui fut celle de vos pères. »

Le congrès des Prêtres-Adorateurs

Monseigneur l'Archevêque de Montréal a reçu du Cardinal Secrétaire d'Etat la lettre suivante :

« Del Vaticano, le 25 août 1915. »

« Monseigneur, « Votre Grandeur ne s'est pas trompée en pensant qu'au milieu des tristesses et des angoisses de l'heure présente, elle apporterait un puissant réconfort à Notre Saint-Père, en lui adressant une brève relation du récent congrès national des prêtres adorateurs du Canada, qui a eu lieu à Montréal, les 13, 14 et 15 juillet dernier. »

« Il a été, en effet, très agréable au Souverain Pontife et particulièrement consolant pour son cœur d'apprendre les détails édifiants sur la tenue de ce congrès, le nombre considérable d'évêques, le très grand nombre de prêtres qui y sont intervenus, la part que les fidèles eux-mêmes ont voulu prendre à ces fêtes, sur les séances d'études et les travaux, enfin sur le magnifique succès de ces assises sacerdotales eucharistiques. »

« Sa Sainteté s'en réjouit vivement avec Votre Grandeur, avec ses vénérables collègues et tous les congressistes et elle remercie Notre-Seigneur Jésus-Christ, vivant dans nos tabernacles, des grâces de choix qu'il s'est plu à leur accorder pendant les jours bénis de ce congrès, dont la solennité a rappelé la splendeur et la magnificence des assises eucharistiques internationales de Montréal en l'année 1910. »

« Aussi bien n'est-il pas douteux que les prêtres qui ont eu le bonheur de prendre part à ce congrès ne soient repartis plus enflammés d'amour envers Jésus-Christ et animés d'un plus ardent désir et du ferme propos de se dévouer toujours plus généreusement à promouvoir le culte de la Très Sainte Eucharistie, à alimenter dans les âmes le feu sacré de la charité et de l'amour envers le très auguste et adorable Sacrement de nos autels. »

« Le Saint-Père en a la douce confiance, et c'est dans cet espoir et en invoquant sur Votre Grandeur, sur ses collègues et sur les prêtres-adorateurs du Canada, l'abondance des faveurs célestes, qu'il renouvelle de grand cœur aux évêques et à leurs coadjuteurs le bienfait de la bénédiction apostolique. »

« Je saisis avec empressement cette occasion pour vous renouveler, Monseigneur, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur. »

« P. Card. GASPARRI, « A Sa Grandeur Monseigneur « PAUL BRUCHESI, « Archevêque de Montréal. »

La prière pour la Paix prescrite par le Pape

Cinquante sept mille Portraits du Pape avec, au verso, la Prière pour la Paix, ont déjà été vendus. La demande presque universelle qu'on en a fait prouve que cet article de piété répond parfaitement au désir des catholiques canadiens. On ne peut se le procurer qu'à la Croix, 25 rue Saint-Gabriel, au prix de \$10 le 1,000, \$6 les 500 et \$2 le 100. Il est inutile de s'adresser aux librairies.

A l'imprimerie de la Croix, vous trouverez le bon travail à bon marché.

UNE GRANDE CROISADE POUR OBTENIR LA PAIX

MAGNIFIQUE PORTRAIT

(LUSTRÉ EN OR, FORMAT 3 PAR 5 POUCES)

... DE ...

S. S. Benoit XV

AVEC, AU VERSO,

La belle Prière pour la Paix

RÉDIGÉE ET PRÉSCRITE PAR LE

Souverain Pontife glorieusement régnant

Et portant l'imprimatur de Mgr l'Archevêque de Montréal

(Indulgence de 300 jours, chaque fois que l'on récite cette prière. Décret du Saint-Office, 21 janvier 1915.)

Les traits du Pape sont parfaitement rendus. Cette prière devrait se trouver dans les livres de messe de tous les fidèles du Canada, afin que ceux-ci puissent la réciter souvent. C'est le désir de S. S. Benoit XV. C'est le seul moyen d'obtenir la Paix.

En vente à la "Croix"	25 rue Saint-Gabriel, Montréal
\$10.00 le.....1000	Pour une commande de 5,000
6.00 les..... 500	\$6 le 1,000.
2.00 le..... 100	Pour une commande de 10,000
0,05 l'unité.	\$5 le 1,000.

LE DERNIER DISCOURS DU TSAR DE RUSSIE

Voici le texte du discours prononcé le 2 septembre, à Saint-Petersbourg, au comité de défense nationale, par le tsar :

« La question confiée à la conférence spéciale de défense nationale est la plus grave et la plus importante de l'heure actuelle ; elle concerne un ravitaillement plus intense de l'armée en munitions ; c'est l'unique chose que nos vaillantes troupes attendent pour arrêter l'invasion étrangère et faire revenir le succès de nos armes. »

« Les corps législatifs que j'ai convoqués dans la présente session m'ont donné fermement, sans la moindre hésitation, la seule réponse qui soit digne de la Russie, réponse que j'attendais et qui est de poursuivre la guerre jusqu'à la complète victoire. Je ne doute pas que telle soit la voix du pays russe tout entier. »

« Nous avons une grande tâche devant nous ; nous y concentrons tous nos efforts soutenus par le pays entier. Laissons de côté pour le moment toute autre préoccupation, quand même elle serait grave, quand même elle concernerait l'Etat, si elle n'est pas essentielle dans le moment présent. Rien ne doit distraire nos pensées, notre volonté, nos forces du but maintenant unique, qui est de chasser l'ennemi de nos frontières. »

« Dans ce but, nous devons tout assurer le complet équipement militaire de notre armée active, ainsi que des troupes convoquées sous les drapeaux. »

« Cette tâche vous est désormais confiée, messieurs ; je sais que vous consacrerez toutes vos forces, tout votre amour pour la patrie, à son accomplissement. »

« Au travail, avec l'aide de Dieu ! »

Importants changements dans la marine allemande

L'amiral von Holtzendorff, ancien commandant de la flotte allemande sur les hautes mers, est maintenant le chef de l'état-major de la Marine, en remplacement du vice-amiral Bachman. Le vice-amiral Behnke, vice-chef de l'état-major naval, a aussi quitté son poste et il est entendu que son successeur sera l'amiral von Koch, inspecteur du service d'instruction de la Marine à l'Académie navale. Cette nomination n'est cependant pas encore confirmée.

Ces changements, faits il y a quelques temps, sont le résultat des modifications apportées à la politique sous-marine allemande, telle que les avait signalées à Washington l'ambassadeur von Bernstorff.

Les amiraux déplacés étaient opposés dans le temps aux modifications suggérées.

L'état-major naval en temps de guerre est supposé avoir la haute main sur l'administration de la Marine. Il a charge de toutes les opérations de la flotte ; c'est lui qui a dirigé les mouvements stratégiques et fait mobiliser les navires de guerre, les croiseurs, les sous-marins et les vaisseaux aériens. En temps de paix, l'état-major naval s'efface devant la personnalité dominante de l'amiral von Tirpitz, le ministre de la Marine, vétéran des mers, dont le nom est intimement lié au développement de la puissance maritime allemande.

Le nouveau chef de l'état-major de la marine allemande, dit le correspondant de la Presse Associée, est un partisan déclaré de la nouvelle politique sous-marine concernant les navires à passagers. Il est déterminé à prendre toutes les mesures possibles pour empêcher le retour d'aucun accident ou d'aucune erreur sous ce rapport.

Les commandants des sous-marins ont reçu instruction de ne plus torpiller les navires transportant des passagers, sans s'assurer que toutes les personnes à bord ont été sauvées, à moins que ces navires ne tentent de se défendre ou de fuir.

Le massacre des Arméniens

Nous ne savons jusqu'à quel point on peut ajouter foi aux dépêches qui nous viennent de Londres relativement aux récents massacres des Arméniens par les Kurdes de la Turquie, mais nous savons par l'histoire que le peuple arménien a toujours été l'objet de la haine musulmane.

Donc, d'après Londres, le mode d'opération consiste à chasser d'un village arménien autant de gens qu'un train peut en porter. A Kosh, ou quelque gare avoisinante on les fait descendre et une escorte les dirige dans les montagnes Taurus. L'autre côté, on leur donne des aliments pour quelques jours et on leur dit d'aller du côté de Mossoul. Avant d'y atteindre les hordes des Kurdes maraudeurs, ou encore des Bedouins pillent ces malheureux, hommes, femmes et enfants, si bien que ceux qui ne sont pas encore tués, meurent de faim et de soif dans un affreux désert.

Cà et là

Une société scientifique anglaise présidée par un Allemand

Dans le courant du mois, la « British Association », la plus importante société scientifique anglaise doit tenir son congrès à Manchester, en Angleterre, sous la présidence du professeur Arthur Schuster. Ce dernier, qui est également secrétaire de la Royal Society, est né en Allemagne et le fait qu'il a été élu président à l'unanimité par le conseil de l'association soulève de vives protestations. Le Globe, notamment, mène une ardente campagne pour amener le professeur à démissionner.

Personne ne doute de la loyauté du professeur ni de son attachement à son pays d'adoption, mais on estime qu'une assemblée d'hommes de science réunissant les plus éminents savants de la Grande-Bretagne ne doit pas être présidée par un étranger.

Le professeur Schuster était président honoraire du Club allemand londonien le German Athenœum, dont son frère était président. Ce club présentait au kaiser, lors de sa dernière visite à Londres, une adresse exprimant son attachement à l'Allemagne.

L'Espagne et les conséquences de la guerre

El Liberal (Madrid) :

« Pour la fin de la guerre, on craint un grand exode des capitaux espagnols vers les pays du centre de l'Europe, parce que l'on croit que ceux-ci, pour rétablir rapidement leur vie économique, offriront un taux d'intérêt assez élevé de manière à attirer à eux l'argent des pays neutres. »

« Un distingué économiste, M. Julio Lazustegui, nous disait que lorsque la paix sera rétablie la crise que traverse l'Amérique du Sud prendrait fin et que les travailleurs espagnols se rendraient vers ces régions en plus grand nombre peut-être qu'auparavant. Et de même que les bras et les intelligences iront chercher à s'employer en Amérique, ils se rendront, ainsi que les capitaux, dans l'Europe centrale. »

« Pour éviter cette éventualité, dont on ne prévoit pas comme on le devrait les conséquences funestes, il n'existe qu'une solution immédiate et efficace : que l'Etat espagnol prenne l'initiative de la construction de 4 ou 5,000 kilomètres de chemin de fer secondaires. »

« Le travail que cette construction nécessitera et les innombrables sources de richesses qui pourront être mises en exploitation grâce à ce chemin de fer amélioreront dans de larges proportions le mal en perspective. »

Les embarras financiers suisses.

On paraît vouloir préparer l'opinion publique suisse à de nouveaux sacrifices financiers (création de monopoles et nouveaux impôts).

Le produit des recettes douanières en 1914 a été de 20 millions inférieur à ce

lui de 1913. Les comptes d'Etat se sont soldés en 1914 par un déficit de 22 millions ; les frais de la mobilisation, à fin mai 1915, s'élevaient à 177 millions. Après un an de guerre, à fin juillet 1915, la Dette nationale s'élevait à 455 millions, soit à 311 millions de plus qu'avant la guerre, et les emprunts des chemins de fer fédéraux ne sont pas compris dans ces chiffres. Or, ceux-ci, dans les sept premiers mois de 1915, ont déjà fait 17 millions de recettes d'exploitation de moins que dans la même période de 1914.

L'anarchie règne en Chine

En Chine, c'est toujours le désordre ; c'est toujours l'anarchie, on paraît s'y douter bien un peu de la conflagration générale et ce n'est pas la lutte soutenue par le colosse russe ou la coopération japonaise qui semble préoccuper la nation. Les luttes intestines déchirent les partis : la nation ne veut pas de la République, on y pense qu'une monarchie serait préférable. Suivant son habitude, l'Allemagne a mobilisé dans le Céleste Empire également une armée d'espions : la surveillance des autorités n'étant pas rigoureuse, la propagande germanique y a trouvé un terrain propice, elle a des agences partout dans les grands centres, et comme elle ne lésine pas, elle est parvenue à corrompre biens des consciences.

Il s'agit de pousser les gouvernants à lancer des hordes chinoises sur les steppes sibériennes, à envahir la colonie de Kiao-Tchéou, à marcher contre l'Afghanistan ; mais les Chinois tiennent plutôt aux doux rêves de leur opium.

On dit que les Allemands disposent de deux puissantes stations radiotélégraphiques à Pékin ; ils en ont établi deux à Tien-Tsin, une à Shanghai, une à Ming-Po ; cela est certain. Le gouvernement japonais sait de très bonne source que les Allemands disposent d'une fabrique de munitions de guerre à Pékin (ils y fabriquent journellement, dans des caves souterraines, des fusils et des cartouches). Nous savons aussi qu'il reste toujours des espions allemands dans la colonie de Kiao-Tchéou où ils essaient de se préparer pour des temps plus propices, pour le jour où, comme ils le croient la flotte allemande viendra à leur secours.

Le crédit de l'Angleterre et de la France baisse

La commission envoyée par l'Angleterre et la France aux Etats-Unis pour y négocier un emprunt de un milliard de piastres n'a pas encore réussi à l'obtenir.

Les représentants de l'Angleterre et de la France ont appris, a-t-on déclaré de source autorisée, que le maximum de ce crédit ne pourrait pas excéder 500,000 000. On rapporte qu'ils ont répondu aux banquiers qu'ils avaient besoin de plus et qu'on peut s'attendre à ce qu'ils obtiennent davantage.

Sir Edward Holden, représentant les banques à fonds social de Londres, qui est l'une des personnalités les plus en relief dans le monde financier anglais et l'une des figures dominantes de la Commission, maintient énergiquement que la Commission a besoin de plus d'un demi-billion de dollars et que l'intérêt maximum ne dépassera pas 5 p. c. Quand la Commission arriva à New-York, elle fit savoir qu'elle venait y chercher un milliard de dollars.

On dit que la Commission avait cherché à trouver un billion de dollars sur les obligations des gouvernements anglais et français, sans garanties collatérales, portant un intérêt de quatre et demi pour cent. Mais, elle apprit que sa mission serait vouée à un échec, si elle n'offrait pas des conditions meilleures. Elle proposa alors un intérêt de cinq pour cent, avec l'assurance positive que ce taux ne serait pas dépassé. Elle demanda toujours un billion de dollars. Il y a quelques jours, au dire d'un banquier américain, la Commission dut également se désister quant au chiffre de l'emprunt.

La Censure

Un camelot hurlait : « Demandez les dernières nouvelles ; von Kluck fait prisonnier avec tout son état-major. »

Un agent l'interpelle : — Il est défendu de crier ce qu'il y a dans le journal !

Et le camelot de répliquer : — Mais puisque cela n'y est pas !

A l'imprimerie de la Croix vous trouverez le bon travail à bon marché.